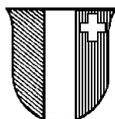


# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 43, du 23 octobre 2020

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 12 novembre 2020
- délai de dépôt des signatures: 21 janvier 2021



## Décret portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1'189'000 francs dans le cadre de la prolongation du délai-cadre d'indemnisation en lien avec l'Ordonnance fédérale du 20 mars 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'Ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (Covid-19) dans le secteur de la culture, du 20 mars 2020 ;

vu l'arrêté concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire relatif à la mise en œuvre de l'Ordonnance fédérale du 20 mars 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (Covid-19) dans le secteur de la culture, du 8 avril 2020 ;

vu le budget de l'État pour l'exercice 2020 ;

vu les directives du Département des finances et de la santé en matière d'engagement des dépenses et droit des crédits, du 13 mars 2018 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu l'accord préalable de la commission financière du 9 juillet 2020 ;

considérant que la Confédération contribue pour moitié aux indemnités accordées par les cantons ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 31 août 2020,

*décète :*

**Article premier** Le crédit supplémentaire urgent de 1'189'000 francs destiné à soutenir les entreprises et acteurs culturels neuchâtelois, suite à la prolongation du délai-cadre d'indemnisation en lien avec l'Ordonnance fédérale sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (Covid-19) dans le secteur de la culture, est approuvé.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 29 septembre 2020

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*  
B. HUNKELER

*La secrétaire générale,*  
J. PUG